1 Qu'est-ce que l'Alliance

Gouvernement du Québec

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire est chargée de l'application de cette loi.
Mme Chantal Rouleau ⟷ **Direction générale de Services Québec- Centre-du-Québec**

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) ⟷ **Conseil du trésor**

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 : Mobiliser. Accompagner. Participer.

Mesure 3.1.1.1 Alliances pour la solidarité

Les objectifs de l'Alliance

• Développer des stratégies régionales et locales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, basées sur la mobilisation, la concertation et la mise en commun des ressources des partenaires concernés, et élaborées à partir d'une analyse des besoins et du potentiel des milieux.

• Réaliser des initiatives structurantes selon les priorités des milieux, permettant d'améliorer les conditions de vie dans les territoires où la pauvreté est plus concentrée, tout en impliquant les personnes visées et en assurant le suivi.

Connaissez-vous l'histoire de la création de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale?

Visionnez la vidéo



Rôles et responsabilités des parties prenantes

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

• Coordonne la mise en œuvre et le suivi du Plan de lutte contre la pauvreté et des Alliances pour la solidarité;

• Signe les conventions avec les partenaires signataires et précise les orientations et objectifs des Alliances;

• Procède à l'analyse et l'acceptation du plan d'action régional concerté;

• Analyse les redditions de comptes du partenaire;

• Gère le budget du FQIS et s'assure du respect des normes et orientations;

• Soutient les partenaires signataires dans la mise en œuvre des Alliances (développement d'outils, arrimage entre acteurs nationaux et régionaux);

• Facilite la concertation avec les ministères et partenaires gouvernementaux, y compris le MAMH et la Santé publique;

• Autorise et effectue les versements admissible.

Direction générale de Service Québec du Centre-du-Québec

• Accompagne le partenaire signataire et facilite la compréhension des orientations et normes du FQIS;

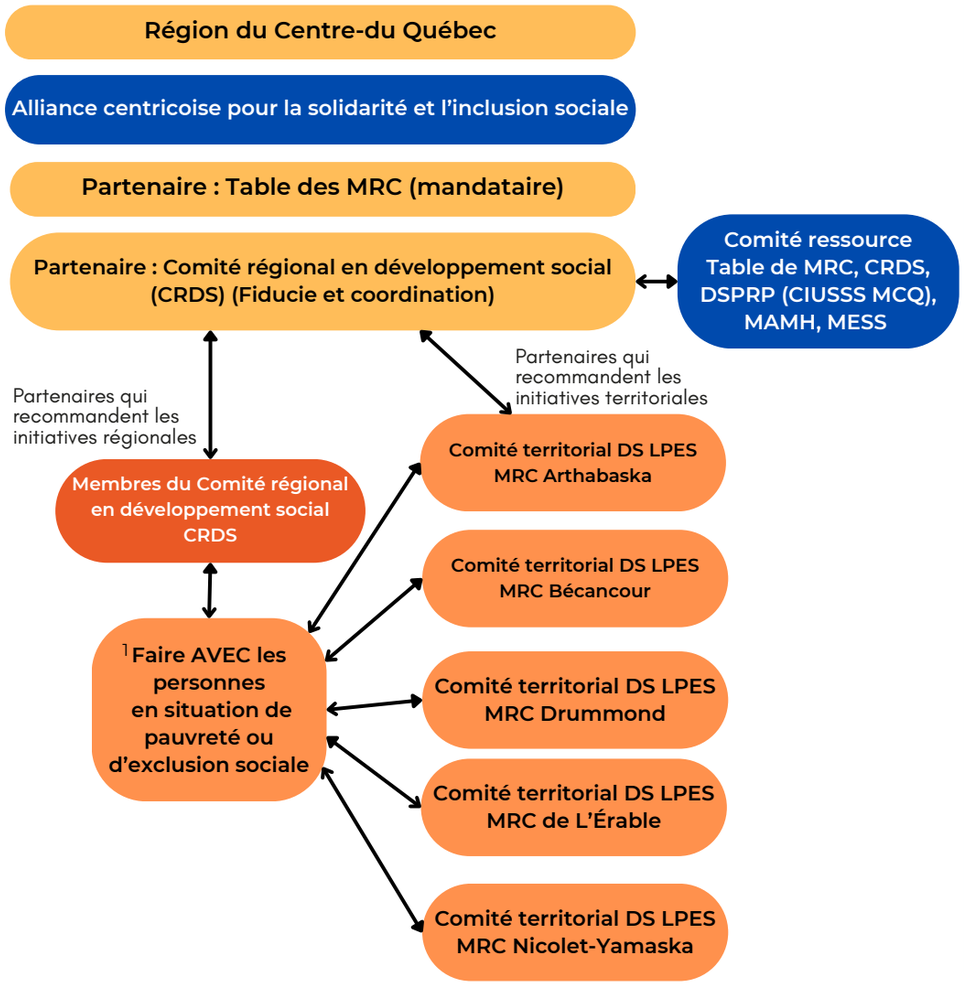
• Appui le partenaire au regard des aspects administratifs, financiers et de suivi de l'Alliance et de la convention;

• Mette à profit ses leviers et son expertise et s'implique dans la gouvernance et la mise en œuvre de l'Alliance et du plan d'action régional concerté.

Avec la participation financière de :

Québec · Table des MRC Centre-du-Québec · CRDS de la concertation à l'action · Centre-du-Québec · MRC Arthabaska · MRC Becancour · MRC de Drummond · MRC de L'Érable · MRC

2 La gouvernance de l'ACSIS



[1] Initiative « Faire AVEC les personnes en situation de pauvreté ou exclusion sociale » est présentement en cours et porté par l'AGÉPA.

Rôles des comités territoriaux



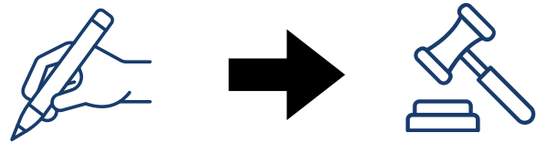
- Responsable de la **mobilisation** et de la **concertation intersectorielle** ;
- Élaborent un **plan d'action concerté** en développement social
- Incluent une personne **représentant la MRC** (administration ou élu/élue);
- Évitent de se trouver dans des situations de **conflit d'intérêts** ou donnent l'impression d'un tel conflit;
- Font **l'arrimage** entre le régional et le supralocal;
- Offrent un **espace de concertation** et de mobilisation à ses partenaires afin de mettre sur pied des **initiatives collectives, durables et structurantes**



- **Analysent** les demandes de financement;
- **Recommandent** l'adoption des initiatives au Conseil de sa MRC.

Rôles des MRC

- Les MRC sont **cosignataires** de la Convention d'aide financière 2024-2029 de l'Alliance;
- **Adhèrent** et **font la promotion** des objectifs de l'Alliance;
- Évitent de se trouver dans des situations de **conflit d'intérêts** ou qui donnent l'impression d'un tel conflit;
- **Reconnaître** le comité territorial en DS sur son territoire;
- Désigne **un membre du personnel de la MRC et un élu(e)** pour faire partie du comité territorial;
- **Assurer un suivi** lors des séances du conseil de la MRC lorsque nécessaire;
- Le conseil de la MRC **adopte** par résolution les initiatives recommandées.



Avec la participation financière de :

3 La prévention de la pauvreté, une voie essentielle

La prévention de la pauvreté : agir avant, pendant et après

Le Comité régional en développement social et ses partenaires considèrent la prévention comme une voie essentielle pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En s'appuyant sur des données probantes, la mobilisation des acteurs, la participation citoyenne, le développement du plein potentiel de chacun et l'égalité dans la diversité, cette approche vise à agir sur les facteurs qui influencent les trajectoires de vie.

Les informations suivantes illustrent les trois types de prévention identifiés ainsi que leur contribution à une stratégie globale de lutte contre la pauvreté, de sa prévention jusqu'au soutien à la sortie de celle-ci.

Source : Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2022). Avis sur la prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale, p. 24-32. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdncontenu/adm/org/cclpes/Avis/AVI_prevention_2023.pdf

Prévention primaire: Agir avant l'apparition des difficultés

Pour qui?
Pour l'ensemble de la population

Objectif
Réduire les risques de pauvreté et favoriser des conditions de vie propices au bien-être.

Exemples d'actions
- Renforcer les facteurs de protection tout au long du parcours de vie.
- Soutenir l'accès à des revenus suffisants et à des emplois de qualité.
- Favoriser la maîtrise des compétences de base et une scolarité optimale.
- Assurer un accès adapté et en temps opportun aux services publics.

Prévention tertiaire: Soutenir la sortie de la pauvreté et maintenir les acquis

Pour qui?
Les personnes vivant en situation de pauvreté ou qui en sont récemment sorties.

Objectif
Favoriser une amélioration durable des conditions de vie et éviter un retour à la pauvreté.

Exemples d'actions
- Assurer un accompagnement adapté.
- Faciliter l'accès aux services essentiels.
- Soutenir le développement du plein potentiel et la participation sociale.
- Maintenir des mesures de soutien après l'amélioration de la situation.

Prévention secondaire: Soutenir les personnes en situation de vulnérabilité

Pour qui?
Les personnes à risque de basculer dans la pauvreté en raison d'un événement ou d'une transition de vie.

Objectif
Prévenir l'aggravation des difficultés et maintenir la stabilité économique et sociale.

Exemples d'actions
- Offrir du soutien lors d'une perte d'emploi ou d'un problème de santé.
- Réduire les préjugés et l'exclusion sociale.
- Renforcer les facteurs de protection et l'accès aux services.
- Adapter les mesures de soutien aux besoins des personnes.

Avec la participation financière de :

Québec

Table des MRC Centre-du-Québec

CRDS de la concertation à l'action

Centre-du-Québec

MRC Arthabaska

MRC Bécancour

MRC de Drummond

MRC de L'Érable

MRC